

VALBIOTIS

LETTRE AUX ACTIONNAIRES N°3

Augmentation de capital ouverte au public avec maintien du DPS



« Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

L'introduction en Bourse de VALBIOTIS a été une étape très importante dans la vie de notre Entreprise. Grâce à votre soutien, nous avons pu accélérer la mise en œuvre de notre plan de développement. Celui-ci a particulièrement porté sur VALEDIA®, notre produit phare, exclusivement issu du végétal, dont la vocation est de réduire plusieurs facteurs de risque du diabète de type 2. Depuis juillet 2019, sa substance active, TOTUM-63, a démontré son efficacité clinique, avec les résultats positifs et significatifs *versus* placebo de l'étude de Phase IIA, sur les facteurs déterminants du développement du diabète de type 2 : glycémie (taux de sucre), poids corporel et tour de taille.

Nous avons également réalisé des avancées en matière de propriété industrielle avec le dépôt des brevets dans plus de 60 pays et leur obtention sur nos deux principaux marchés cibles, l'Europe et les États-Unis, soit près de 40 pays.

Notre capacité de production aux normes européennes et nord-américaines a également été validée avec le Groupe Pierre Fabre.

Nous sommes aujourd'hui prêts à pénétrer un marché du prédiabète déjà estimé à 600 millions d'euros et qui devrait atteindre 1,8 milliard d'euros d'ici 2027*. VALEDIA® est d'ores et déjà commercialisable en Europe, bénéficiant des autorisations afférentes à son statut.

Au regard de ces avancées récentes et décisives, nous nous sommes fixés deux nouvelles priorités : sécuriser le financement de VALBIOTIS à court terme et conclure avant fin 2020 un partenariat stratégique avec un acteur de la santé, qui nous apportera les financements nécessaires à la finalisation du programme clinique de VALEDIA® dans le prédiabète et qui assurera sa commercialisation rapide à l'échelle internationale.

C'est dans ce contexte que nous lançons aujourd'hui une augmentation de capital avec maintien du DPS avec la volonté de vous associer à ce tournant dans l'exécution de notre stratégie. Ouverte à tous, cette levée de fonds d'un montant maximum de 8,3 millions d'euros** vous donne l'opportunité d'acquérir de nouveaux titres de la Société avec une décote de 17,3% par rapport au cours de bourse (à la clôture) du 8 octobre 2019.

Nous sommes également heureux de pouvoir vous annoncer l'engagement d'actionnaires historiques et de nouveaux investisseurs pour venir garantir cette opération. Leur mobilisation est un signe de confiance dans la réussite de notre projet au service de la prévention et de la lutte contre les maladies métaboliques. Ces engagements de souscription à titre de garantie s'élèvent à 5,4 millions d'euros et permettent d'atteindre *a minima* le seuil de réalisation (75%) de cette augmentation de capital.

En tant qu'actionnaires, vous bénéficiez pour chaque action détenue d'un droit préférentiel de souscription. Ces droits vous permettent de souscrire aux Actions Nouvelles pour un prix de 2,35 euros par action à raison de 3 Actions Nouvelles pour 4 actions anciennes détenues.

Nous espérons ainsi vous proposer une opération attractive, qui vous donne la possibilité de vous associer pleinement à notre ambition de devenir l'acteur de référence dans la prévention des maladies métaboliques.

Toute l'équipe de VALBIOTIS et moi-même vous remercions très sincèrement pour votre confiance et votre soutien.»

*Données AEC Partners sur les marchés prioritaires de VALBIOTIS : États-Unis, Canada, et 5 pays européens (Allemagne, Royaume-Uni, France, Espagne et Italie)

**incluant l'exercice de la clause d'extension

Sébastien PELTIER,
Président du Directoire de VALBIOTIS

Toute l'information sur l'opération :
investir.valbiotis.com | 01 88 33 78 71

LES RAISONS D'INVESTIR



Dernière ligne droite pour VALEDIA®,
(substance active : TOTUM-63).
Premier produit de prévention, à
l'efficacité clinique démontrée, réduisant
plusieurs facteurs de risque
du diabète de type 2.



Deux priorités : sécuriser le financement
à court terme et **conclure dès 2020 un
partenariat stratégique
avec un acteur majeur de la santé.**



Des résultats positifs de l'étude
clinique de Phase IIA, tous
significatifs *versus* placebo.
**VALEDIA® déjà commercialisable
en Europe*.**



Un marché cible du prédiabète de
600 millions d'euros aujourd'hui,
1,8 milliard d'euros d'ici 2027**.



Des brevets déposés dans 60 pays
et déjà obtenus en Europe
et aux États-Unis.



**Une capacité de production déjà
validée** avec le Groupe Pierre Fabre.



Déjà plus de 5,4 millions d'euros d'engagements de souscription à titre de garantie.

LES MODALITÉS DE L'OPÉRATION

FICHE SIGNALÉTIQUE

- **Marché de cotation : Euronext Growth Paris**
- **Code ISIN : FR0013254851**
- **Mnémonique : ALVAL**
- **Code ISIN DPS : FR0013451432**

2,35€ par Action Nouvelle

Une décote de **17,3%** par rapport
au cours de bourse (à la clôture) du 8 octobre 2019

Attention vous avez jusqu'au **24 octobre** pour exercer
vos droits préférentiels de souscription (DPS)

*VALEDIA® dispose déjà des autorisations de commercialisation afférentes à son statut.

**Données AEC Partners sur les marchés prioritaires de VALBIOTIS : Etats-Unis, Canada, et 5 pays européens (Allemagne, Royaume-Uni, France, Espagne et Italie).

MONTANT

Le montant brut initial de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse, est de 7 199 981,70€

soit 3 063 822 Actions Nouvelles à émettre, représentant 73,8% du capital social à la date de l'opération.

À titre indicatif, un actionnaire détenant 1% du capital de la société avant l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci verrait sa participation diluée à 0,58% (base non diluée) après la réalisation de l'augmentation de capital avec DPS.

PRIX D'ÉMISSION

Sur la base du cours de clôture de l'action VALBIOTIS le 8 octobre 2019, soit 2,84€ par action :

- Le prix d'émission des Actions Nouvelles de 2,35€ fait apparaître une décote faciale de 17,3%,
- La valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,208€,
- La valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 2,632€,
- Le prix d'émission des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 10,7% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Chaque actionnaire de la Société recevra, le 14 octobre 2019, un (1) DPS par action enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 11 octobre 2019. 4 DPS permettront aux titulaires de souscrire à 3 Actions Nouvelles à titre irréductible. Les DPS seront cotés et négociables à compter du 14 octobre 2019 et jusqu'au 24 octobre 2019 (inclus) sur le marché Euronext Growth Paris sous le code ISIN FRO013451432.

Les titulaires de DPS pourront souscrire :

- À titre irréductible à raison de 3 Actions Nouvelles au prix unitaire de 2,35€ pour 4 actions existantes possédées (4 DPS permettront de souscrire 3 Actions Nouvelles au prix de 2,35€ par action). Les souscriptions à titre irréductible seront allouées intégralement pour permettre à l'actionnaire de maintenir sa participation au capital ;
- Et, à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant au titre de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. En fonction de la demande totale, le nombre d'actions demandées à titre réductible pourrait ne pas être alloué en totalité et faire l'objet d'une réduction.

INTENTIONS DE SOUSCRIPTION AU TITRE DE GARANTIE

L'émission ne fait pas l'objet d'une garantie. Néanmoins, la Société a obtenu des engagements de souscription au titre de garantie de l'Offre et dont le total porte sur un montant de 5,4 M€ représentant 75% de la présente Offre. Ils permettront ainsi a minima d'atteindre le seuil de réalisation (75%) de l'Offre si les souscriptions à titre irréductible et réductible ne le permettent pas et pourront être appelés au-delà dans la limite du montant de 5,4 millions d'euros et dans la limite de l'atteinte de la taille initiale de l'opération hors clause d'extension (7,2 millions d'euros), si là encore les souscriptions à titre irréductible et réductible ne le permettent pas.

CALENDRIER DE L'OPÉRATION

9 octobre 2019 : Approbation du Prospectus par de l'AMF

10 octobre 2019 : Diffusion d'un communiqué décrivant les principales caractéristiques de l'opération et les modalités de mise à disposition du Prospectus / Diffusion par Euronext de l'avis d'émission

11 octobre 2019 : Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription

14 octobre 2019 : Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Growth à Paris

16 octobre 2019 : Ouverture de la période de souscription

24 octobre 2019 : Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Growth à Paris

28 octobre 2019 : Clôture de la période de souscription

31 octobre 2019 : Date d'exercice éventuel de la clause d'extension par la Société

Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions

Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible

6 novembre 2019 : Émission des Actions Nouvelles et règlement-livraison

7 novembre 2019 : Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Growth à Paris

8 novembre 2019 : Reprise de la faculté d'exercice des BSA et de BSPCE

LE DPS EN 6 QUESTIONS

1 **Qu'est-ce qu'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) ?**

C'est une augmentation de capital qui permet à une société de renforcer ses fonds propres en associant les actionnaires existants. Ces derniers ont, s'ils le souhaitent, la possibilité de maintenir la proportion de leur part dans le capital de la société. La souscription des Actions Nouvelles émises est en effet proposée par préférence aux actionnaires existants, au *pro rata* du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Au moment de l'ouverture de la période de souscription, un DPS est détaché de chaque action ancienne détenue par un actionnaire. Après détachement, le prix de l'action se trouve donc mécaniquement réduit de la valeur du DPS.

2 **Qu'est-ce qu'un droit préférentiel de souscription (DPS) ?**

Le DPS (droit préférentiel de souscription) est une valeur mobilière, cotée et cessible pendant la durée de la période de souscription. Pour bénéficier du DPS, vous devez être propriétaire d'actions avant la date de détachement du DPS. Le DPS permet à l'actionnaire de neutraliser l'impact de la décote, soit en participant à l'augmentation de capital (souscription d'Actions Nouvelles avec la décote par exercice des DPS), soit en cédant les DPS sur le marché. Dans ce cas, l'actionnaire compense financièrement sa dilution. À l'issue de la période de souscription, tous les DPS non exercés deviennent caducs et perdent toute valeur.

3 **Qu'est-ce qu'une souscription à titre irréductible ?**

Une souscription à titre irréductible signifie que l'actionnaire exerce ses DPS. En effet, un DPS représente un droit de préférence pour participer à l'augmentation de capital de façon prioritaire, favorisant ainsi les anciens actionnaires. La souscription à titre réductible permet à tout actionnaire de souscrire à l'augmentation de capital sans détenir de DPS ou pour un montant supérieur à leur droit. Ces ordres réductibles pourront être réduits en fonction de la demande exprimée par les porteurs de droits.

4 **Aurai-je des frais à payer ?**

La plupart des intermédiaires financiers ne prennent pas de frais lors de la souscription d'actions. En revanche, des frais de courtage sont applicables en cas de vente ou d'achat de DPS. Si vous êtes actionnaire au nominatif pur, vous ne supporterez aucun frais pour l'exercice des DPS. Dans tous les cas, contactez votre intermédiaire financier.

5 **Que faire si le nombre de mes DPS ne me permet pas d'obtenir la parité de 3 actions nouvelles pour 4 DPS ?**

Si vous ne détenez pas le nombre de DPS suffisant pour obtenir la parité de 3 Actions Nouvelles pour 4 DPS, vous avez la possibilité d'acheter sur le marché le nombre de DPS nécessaires pour compléter à hauteur du nombre d'Actions Nouvelles que vous souhaitez détenir. Si vous détenez un nombre de droits supérieurs à la parité, vous avez la possibilité d'exercer vos droits à hauteur du multiple détenu et vendre le surplus de DPS sur le marché.

6 **Je détiens mes actions VALBIOTIS dans un PEA, comment puis-je souscrire ?**

Par principe, les droits de souscription ne sont plus éligibles au PEA depuis le 1^{er} janvier 2014.

Néanmoins, les DPS peuvent être inscrits puis, soit exercés soit cédés dans un PEA, s'ils sont cumulativement :

- émis dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée à compter du 1^{er} janvier 2014,
- attribués au contribuable à raison des titres détenus dans le PEA, et
- admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation.

Les DPS vous permettent d'obtenir des actions VALBIOTIS éligibles au PEA, ils sont directement détachés et exerçables dans le PEA.

Vous pouvez ainsi souscrire des Actions Nouvelles VALBIOTIS dans le cadre de l'opération en utilisant exclusivement les liquidités figurant sur le compte espèces de votre PEA. Vous aurez également la possibilité de vendre les DPS formant rompus dans votre PEA durant la période de souscription mais les DPS formant rompus ne pourront pas être exercés dans le PEA.

CONTACT ACTIONNAIRES

ACTIFIN | Victoire DEMEESTERE - valbiotis@actifin.fr

Toute l'information sur l'opération :
investir.valbiotis.com | 01 88 33 78 71

VOUS ÊTES ACTIONNAIRE DE VALBIOTIS, COMMENT PROCÉDER ?

En tant qu'actionnaire de VALBIOTIS, vous recevez un droit préférentiel de souscription (DPS) pour cette augmentation de capital. C'est un avantage qui vous donne priorité pour participer à cette opération financière et maintenir votre part dans le capital de VALBIOTIS.

Chaque action détenue le 11 octobre 2019 après la clôture de la séance de bourse vous donnera droit à 1 DPS.

4 DPS vous donnent la possibilité de souscrire de façon irréductible à 3 Actions Nouvelles au prix unitaire de 2,35€ / action.

Je participe à l'augmentation de capital

Choix 1

J'exerce tous mes DPS pour souscrire des Actions Nouvelles au prix de 2,35€ par action. Je peux également acheter des DPS supplémentaires sur le marché pour souscrire.

Choix 2

J'exerce une partie de mes DPS et je vends le reste sur le marché pour financer tout ou partie de ma souscription d'Actions Nouvelles.

4 choix possibles

Je ne participe pas

Choix 1

Je vends tous mes DPS sur le marché et je dispose du produit de la vente de ces derniers.

Choix 2

Je ne fais rien, mais je perds la valeur des DPS qui m'ont été attribués.

Exercer vos DPS en pratique

- Vous pouvez souscrire de nouvelles actions :
- En contactant votre intermédiaire financier habilité,
 - En exerçant vos DPS, et si vous le souhaitez en achetant des DPS supplémentaires sur le marché avec le code ISIN FR0013451432 ainsi qu'en passant un ordre à titre réductible, c'est-à-dire au delà du nombre d'actions auquel vos DPS donnent droit.

FISCALITÉ

L'exercice des DPS pour souscrire à de nouvelles actions n'entraîne pas d'imposition.

Céder vos DPS en pratique

Le cours des DPS évolue sur le marché tout au long de la période de souscription.

Vous pouvez vendre tout ou partie de vos DPS.

À la fin de la période de cotation des DPS, les DPS non exercés sont caducs et perdent leur valeur.

FISCALITÉ

Le produit de la vente de DPS est soumis à l'impôt sur les plus-values mobilières.

Date limite de cession des DPS : le 24 octobre 2019

Date limite d'exercice des DPS pour souscrire à l'opération : le 28 octobre 2019



eSylvie Curty Photographie

Cette lettre aux actionnaires constitue une publication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus.

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (n°19-483 en date du 9 octobre 2019) sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de VALBIOTIS, ainsi que sur les sites Internet www.valbiotis.com et www.amf-france.org. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement et de son supplément, notamment les sections 3.1.1 Risques liés à l'activité et 3.1.2 Risques financiers et au chapitre 3 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'opération.

L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

S'abonner aux prochaines lettres aux actionnaires de VALBIOTIS

Si vous ne souhaitez plus recevoir la Lettre aux Actionnaires de VALBIOTIS par courrier en version papier mais par email, transmettez dès à présent votre demande par email à valbiotis@actifin.fr, avec en objet « Inscription lettre aux actionnaires numérique ».

VALBIOTIS 

12F rue Paul Vatine
17180 Périgny - France
Tél. 05 46 28 62 58

www.valbiotis.com

